Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ DE L'ÉCOLOGIE

Déclaration d'ouvrage
Prélèvements, puits et forages à usage domestique

cerfa N°13837*02

Au titre de l'article L. 2224-9 du code général des collectivités territoriales

Pour des travaux prévisionnels ☐ Pour des travaux exécutés ☒

Cette déclaration doit être remplie par le propriétaire de l'ouvrage ou son utilisateur (si différent) et transmise en mairie

Avant la réalisation d'un forage domestique, il est obligatoire de consulter le téléservice **www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr** ou, en cas d'absence de connexion à internet, la mairie concernée par ces travaux, afin de les déclarer aux exploitants de réseaux impactés pour que les travaux envisagés puissent être exécutés en toute sécurité.

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à permettre une meilleure connaissance des ouvrages de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique, à mieux connaitre les pressions qu'exercent ces ouvrages sur les nappes phréatiques et à limiter les risques de contamination des réseaux publics d'adduction d'eau potable. Les destinataires des données sont les personnels des services de la commune où a été déposée la déclaration, les agents des corps de contrôle visés à l'article L.521-12 du code de l'environnement et les agents de l'Etat autorisés hors corps de contrôle et qui auront un accès restreint aux données anonymisées.
Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant aux services de la commune dans laquelle vous avez déclaré votre ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usage domestique.

1 - Renseignements concernant le propriétaire

Nom : ..... Prénom : .....
Raison sociale : GAEC DE LA SERGENT
Adresse Numéro : ..... Voie : Route de Robécourt
Lieu-dit : ..... Localité : CHAUMONT LA VILLE
Code postal 52150 BP ..... cedex .....
Téléphone fixe : ..... **Portable :** .....
Courriel* : david.gaecdelasergent @ wanadoo.fr

2 - Renseignements concernant le déclarant *(si différent du propriétaire)*

Qualité : Utilisateur ☒ Autre ☐ : .....
Nom : ..... Prénom : .....
Raison sociale : GAEC DE LA SERGENT
Adresse Numéro : ..... Voie : Route de Robécourt
Lieu-dit : ..... Localité : CHAUMONT LA VILLE
Code postal 52150 BP ..... cedex .....
Téléphone fixe : ..... **Portable :** 0620239451
Courriel* : david.gaecdelasergent@wanadoo.fr

3 - Renseignements concernant le maître d'ouvrage *(personne ou société qui fait ou a fait réaliser les travaux)*

Nom : ..... Prénom : .....
Raison sociale : GAEC DE LA SERGENT
Adresse Numéro : ..... Voie : Route de Robécourt
Lieu-dit : ..... Localité : CHAUMONT LA VILLE
Code postal 52150 BP ..... cedex .....
Téléphone fixe : ..... **Portable :** 0620239451
Courriel* : david.gaecdelasergent @ wanadoo.fr

4 - Renseignements concernant l'entreprise *(personne ou société chargée de l'exécution des travaux)*

Nom : ..... Prénom : .....
Raison sociale : Vautrin forage (n'existe plus)
Adresse Numéro : ..... Voie : .....
Lieu-dit : ..... Localité : Champigny sous varenne
Code postal ..... BP ..... cedex .....
Téléphone fixe : ..... **Portable :** .....
Courriel* : ..... @ .....

5 - Localisation de l'ouvrage. *Veuillez joindre à la déclaration un plan de localisation de l'ouvrage à l'échelle du 1/25000 ou un extrait du cadastre. Les coordonnées GPS de l'ouvrage pourront être également communiquées.*

Adresse Numéro : ..... Voie : .....

Lieu-dit : ..... Localité : .....

Code postal ☐☐☐☐☐ BP ☐☐☐ cedex ☐☐

Cadastre : Section(s) ..... Parcelle(s) n° .....

Code BSS *(Banque du Sous-Sol) pour tout ouvrage existant :* .....

Coordonnées GPS de l'ouvrage* :

Longitude *(deg : mn,ss)* 5,657° *Latitude (deg : mn,ss)* 48,145°

Nous vous rappelons qu'une déclaration spécifique doit être faite auprès des services déconcentrés régionaux chargés des mines, pour tout ouvrage de plus de 10 mètres de profondeur ; cette déclaration permet un enregistrement dans la Banque du Sous-Sol (BSS) et un code BSS est ainsi attribué à l'ouvrage (article 131 code minier). Adresse et Contact disponibles sur le site : www.drire.gouv.fr

6 - Type d'ouvrage *(veuillez cocher la case correspondante)*.

Forage ☒ Puits ☐ Autres ☐ à préciser, ...

Date de création[1] *(cas d'un ouvrage ancien)* ☐☐ ☐☐ 2001

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux *(cas d'un nouvel ouvrage)* ☐☐ ☐☐ ☐☐☐☐

7 - Usages auxquels l'ouvrage est destiné *(veuillez cocher les cases correspondantes)*.

Utilisation de l'eau pour la consommation humaine *(au sens de l'article R. 1321-1 du code la santé publique)* ☒ Oui ☐ Non

En cas d'utilisation de l'eau pour la consommation humaine :
pour un usage unifamilial[2], une analyse de l'eau de type P1, à l'exception du chlore, définie dans l'arrêté du 11 janvier 2007 (relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution) doit être réalisée et jointe à la déclaration ; pour les ouvrages à réaliser l'analyse est transmise après travaux ;
pour les autres cas, une autorisation préfectorale doit être demandée au titre de l'article L.1321-7 du code de la santé publique.

Autres usages de l'eau ☒ Oui ☐ Non

Si oui, préciser : abreuvement animaux, lavage SDT

Existence d'un réseau de distribution d'eau intérieur au bâtiment alimenté par l'ouvrage ☒ Oui ☐ Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux usées ☐ Oui ☒ Non

Après usage, existence d'un rejet des eaux issues du pompage dans le réseau public de collecte des eaux pluviales ☐ Oui ☒ Non

8 - Caractéristiques de l'ouvrage *(veuillez indiquer les caractéristiques réelles pour les ouvrages existants, et les prévisions pour les nouveaux ouvrages à réaliser).*

Nom ou type de la nappe dans lequel le prélèvement va être effectué (si connu) : .....

Profondeur de l'ouvrage : 82 (en m) Diamètre de l'ouvrage : 230 (en mm)

Débit de prélèvement : ≈ 4 m³/h (en m³/h) Volume annuel prélevé : ≈ 17 700 m³/an (en m³/an)

Présence d'une margelle béton autour de la tête du forage ou puits : ☐ Oui ☐ Non

Ouvrage réalisé en se conformant à la norme NF X 10-999 forages d'eau et de géothermie : ☒ Oui ☐ Non
Le respect de cette norme permet de garantir que l'ouvrage est réalisé dans les règles de l'art et permet notamment de protéger la ressource souterraine de toute infiltration directe d'eau de ruissellement superficielle potentiellement polluée.

Il est rappelé que tout pompage doit être équipé d'un compteur volumétrique (article L.214-8 du code de l'environnement)

Fait à : Chaumont-la-Ville

le 05 09 2023

Nom, Prénom : David RIPART

Signature

[1] ou date d'achèvement d'un nouvel ouvrage.
[2] unifamilial : usage restreint aux besoins d'une seule famille.
Les champs suivis de (*) sont facultatifs